

AVIS DE MISE EN CANDIDATURE NOTICE OF CANDIDACY



AGA 2019

AVIS
NOTICE

Tel que stipulé au règlement 10.15.1 de Patinage Québec, les mises en candidature pour les postes du conseil d'administration de la Fédération doivent être présentées par écrit. Elles ne sont valables que si le candidat désigné envoie un bulletin de mise en candidature avant l'assemblée générale au cours de laquelle les élections ont lieu. Tout membre en règle d'un club ou d'une école de patinage qui est membre en règle de la section ou tout entraîneur professionnel de la Section comme définit à l'article 7.3 des présents règlements peut proposer un candidat. Les mises en candidature doivent être envoyées au moins vingt-huit (28) jours avant la date de l'assemblée générale annuelle de la Fédération au président du comité des mises en candidature, à l'exception des candidatures des présidents d'associations régionales pour le poste d'administrateur ayant la qualité de président régional, qui doivent être reçues selon les dispositions de l'article 10.15.4.1 d) iii.

Une liste des candidatures reçues par le président du Comité des mises en candidature de Patinage Québec sera envoyée à tous les membres du Conseil d'administration, aux associations régionales et aux clubs et écoles de patinage membres de Patinage Québec le plus tôt possible après la date limite des mises en candidature.

Date limite de réception des candidatures :

Vendredi 5 avril 2019 à 16 h

Veillez faire parvenir les candidatures au président du Comité des mises en candidature :

As stipulated in Rule 10.15.1 of Patinage Québec, nominations for positions on the Patinage Québec Board of Directors must be submitted in writing. They shall be valid only if the nominee sends a nomination ballot prior to the General Meeting at which the elections are held. Any member in good standing of a club or a skating school member in good standing of the Section, or any professional coach of the Section as defined in Section 7.3 of these By-Laws may propose a candidate. Nominations must be received by the Chair of the Section Nominating Committee at least twenty-eighth (28) days prior to the date of the Annual General Meeting of the Section, with the exception of nominations from Regional Presidents for the position of Director acting as Regional President to be received under provision of Article 10.14.2.1 d) iv).

A list of nominations received by the Chair of the Nominating Committee of Patinage Québec, will be sent to all members of the Board of Directors, to Regional Association and to Clubs and skating schools members of Patinage Québec as soon as possible after the deadline to receive the nominations.

Deadline to receive the nominations:

Friday, April 5, 2019 at 4:00 p.m.

Please send the nominations to the Chair of the Section Nominating Committee:

Éléna Simard-Veilleux
4545, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal QC H1V 0B2
elena.simard-veilleux@patinage.qc.ca

12/03/2019/AD

patinageqc



patinage.qc.ca